

Conseil communal du 23 avril 2018

1. Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 26 mars 2018

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

2. Fabrique d'église de Bailleul et d'Evregnies – exercice 2017 – comptes - approbation

Le Conseil est invité à approuver la délibération du 15 mars 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Amand » à Bailleul, arrête le compte, pour l'exercice 2017 comme suit :

	Budget 2017	Compte 2017	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	7.228,11	5.998,64		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	0,00		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	4.530,61	10.908,82		
dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R19)	4.530,61	10.908,82		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	11.758,72	16.907,46		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.025,00	560,56		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	7.770,06	6.989,09		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00		
dont le déficit de l'exercice précédent (art. D51)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	8.795,06	7.549,65		
RÉSULTAT (excédent / mail)	2.963,66	9.357,81		

Le Conseil est invité à approuver la délibération du 3 février 2018 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Vaast » à Evregnies, arrête le compte, pour l'exercice 2017 comme suit :

	Budget 2017	Compte 2017
BALANCES		
TOTAL - RECETTES		
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	6.946,19	7.720,51
dont le supplément ordinaire (art. R17)	4.553,21	4.553,21
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	1.328,38	5.185,93
dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R19)	1.328,38	3.935,93
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	8.274,57	12.906,44
TOTAL - DÉPENSES		
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.539,00	1.929,59
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	5.735,57	5.645,02
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	1.250,00
dont le déficit de l'exercice précédent (art. D51)	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	8.274,57	8.824,61
RÉSULTAT (excédent / mail)	0,00	4.081,83

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

3. *Estaimpuis – rues de la Limite et des Edelweiss – construction d'une résidence – service – modification de la voirie et de ses équipements – approbation*

Considérant, la nouvelle demande de permis d'urbanisme introduite par la SA GF relative à la construction d'une résidence service avec modification de la voirie et de ses équipements, rues de la Limite et des Edelweiss à Estaimpuis et que celle-ci implique la modification de la voirie avec la réalisation d'une zone résidentielle 20, des bordures, des parkings, des filets d'eau, des avaloirs, des plantations, une zone verte et la pose d'un réseau d'égouttage complémentaire.

Le Conseil est invité à approuver le projet de modification de la voirie et d'égouttage présenté par le géomètre-expert Damien BERGHE.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

4. *Néchin – complexe sportif – renouvellement de la toiture – approbation des conditions et du mode de passation*

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/005 et le montant estimé du marché « Néchin – Complexe sportif – Renouvellement de la Toiture » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.970,00 euros HTVA ou 74.983,70 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, article 76472360 – projet 9.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

5. Néchin – rue Henri Bossut – renouvellement des trottoirs – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver :

- que l'Administration communale d'Estaimpuis soit mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir au nom de la SCRL « Les Heures Claires », à l'attribution du marché, sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration de la scrl « Les Heures Claires » du 26 avril 2018 ;
- le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/007 et le montant estimé du marché « Néchin – rue Henri Bossut – renouvellement des trottoirs » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.326,39 euros HTVA ou 99.614,93 euros TVAC, dont 42.582,89 euros HTVA ou 51.525,30 euros TVAC à charge de l'Administration communale d'Estaimpuis et 39.743,50 euros HTVA ou 48.089,64 euros TVAC à charge de la scrl « Les Heures Claires ».

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de financer la partie communale de cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018, sous l'article 421/73160 projet 20170017.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

6. Leers-Nord – rue du Canal – création d'un parking – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/006 et le montant estimé du marché « Leers-Nord – Rue du Canal – création d'un parking » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 413.033,95 euros HTVA ou 499.771,08 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018 sous l'article 124/72160 – projet 26.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

7. Evregnies – école communale – construction d’une extension – approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2018/BE/T/009 et le montant estimé du marché « Evregnies – Ecole communale – construction d’une extension » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 462.614,23 euros HTVA ou 559.763,22 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2018 sous l’article 722/72260 – projet 13.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

8. Eclairage public – section de Leers-Nord – rues du Canal et du Rieu – pose de led’s dynamiques le long du chemin de halage du canal de l’Espierre – approbation du projet définitif

La présente assemblée est invitée à :

- approuver le projet d’établissement de nouvelles installations – Pose de Led’s dynamiques le long du chemin de halage du Canal de l’Espierres, rue du Canal et rue du Rieu à Leers-Nord pour le montant estimatif de 45.897,13 € comprenant l’acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d’ORES ASSETS et la tva ;

- approuver le paiement par le crédit inscrit à l'article 426/73254, par voie de modification budgétaire ;
- de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé de 21.959,42 € hors tva, par procédure par simple facture acceptée sur base de l'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- d'approuver les plans et les documents du marché (plans, annexes, modèle d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures ;
- d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter comme suit :

Lot 01 : Luminaires équipés en Led's

- PHILIPS LIGHTING BELGIUM, rue des Deux Gares, 80 à 1070 Bruxelles ;
- ECLATEC, rue Lafayette, 41 à 54320 Maxeville (France) ;
- INDUSTRIA TECHNISCHE VERLICHTING bv, Kapitein Grantstraat, 9 à 7821 AP Emmen (Nederland)

Lot 02 : Modules de gestion

- SMARTNODES sa, Liège Science Park, rue du Bois Saint-Jean, 29 à 4102 Ougrée ;
- LACROIX SOGEXI, rue de Maupas, 1 à 69380 Les Chères (France) ;
- SCHREDER, Zoning Industriel, rue du Tronquoy, 10 à 5380 Fernelmont

Lot 03 : Candélabres

- PYLONEN DE KERF, rue Monchamps, 3A à 4052 Beaufayt ;
- ARCOS bvba, Vrijheid, 54 à 9500 Ophasselt ;
- METALOGALVA, Avenue Guillaume Poels, 8-10 à 1160 Auderghem

- Que concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Wallonie Picarde, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration Communale d'Estaimpuis, conclu par ORES ;

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

9. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
I.C
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

10. Personnel enseignant – mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite

11. Personnel enseignant – interruption de carrière dans le cadre du congé parental

12. Personnel enseignant – congé pour prestations réduites

13. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL

Député-Bourgmestre